



DOTATION AGENT : RELIQUAT 2024



Une **dotation exceptionnelle de 90 euros** a été votée par les élus du CSE France Travail Occitanie.

Cette dotation est issue du reliquat 2024 et sera versée à **tous les agents ayant été présents dans notre Etablissement au 31 décembre 2024.**

Chaque agent pourra choisir parmi les produits suivants :

- Chèques Culture dématérialisés,
- Chèques Vacances dématérialisés,
- Chèques Vacances papier.

Les **élus SNAP OCCITANIE** ont proposé que les agents puissent recevoir également ce **reliquat sous forme de chèques cadeaux** mais cette disposition n'a **pas été retenue par la majorité des élus.**

Le CSE communiquera les modalités pratiques sur ce reliquat dans les prochains jours.

Combien ?

90

Euros

Quand ?

**Décembre
2025**

Qui ?

Pour tous les agents
présents à l'effectif
au 31 décembre 2024

Comment ?

Chèques Culture
dématérialisés
(Swile ou UP)

Chèques
Vacances
dématérialisés
(Glady ou ANCV)

Chèques
Vacances Papier
(ANCV)

